

AMAP d'AIGREFEUILLE sur MAINE

Contrat d'engagement « HUITRES NATURELLES » 23 Décembre 2024

Le Producteur

Mr Laurent THOMAS

LA BELLE DE PENERF

Siège social : 42 ter rue de Beguero

Pencadenic

56370 LE TOUR DU PARC

Tél : 06.79.10.07.90 / 06.06.43.16.38

Mail : labelledepenerf@orange.fr

et l'AMAPIEN

Mme/M :

Adresse :

.....

.....

Tél :

Mail : :

Le producteur : Les engagements de l'ostréiculteur (Laurent THOMAS) :

- s'engage à fournir des huîtres diploïdes naturelles élevées en rivière de Penerf, sur la commune du TOUR DU PARC.
- 1 livraison **le Lundi 23 décembre** de 10h à 17h chez Christine AIRIAU – 6 bis Le Grand Moulin – 44140 AIGREFEUILLE S/ MAINE
- prévient dès que possible les « amapiens », si pour une raison quelconque, la livraison ne peut s'effectuer.

L'AMAPIEN :

- reconnaît qu'en devenant partenaire, les risques et les bénéfices d'une bonne ou d'une mauvaise récolte sont partagés
- En cas d'impossibilité pour venir chercher sa commande, cherche quelqu'un qui soit prêt à prendre le colis et à émarger à sa place ou prévient au minimum une semaine à l'avance le producteur afin de définir avec lui un arrangement. Si le colis n'est pas récupéré à 19h30, autorise que son colis soit mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution.
- s'assure d'être à jour de sa cotisation à l'AMAP (5€/année civile) auprès du trésorier Gilles BONHOURE.

Objet de la commande :

Les huîtres commandées seront conditionnées en bourriche (**minimum de 3 dz et jusqu'à 15 dz**). Conservation maximum de 15 jours en bas de votre réfrigérateur. Si vous souhaitez commander pour Noël et Jour de l'An, il est préférable de commander en 2 bourrices

Commande 1

Huîtres naturelles calibre N° 3 : Nbre de douzaines x 5,80 € + 2 € la bourriche =

Commande 2

Huîtres naturelles calibre N° 3 : Nbre de douzaines x 5,80 € + 2 € la bourriche =

Commande avant le 13/12/2024 - Chèque à la commande à l'ordre de La Belle de Penerf

Les référents : Christine AIRIAU – cailecla@free.fr – Tél. 06.64.75.76.05

RESILIATION

Toute résiliation des contractants (et remboursement des mensualités restantes) reste possible en cas de changement majeur de situation, et sera soumise à l'étude et à l'approbation des représentants de l'association.

Fait à le

SIGNATURES

Le Producteur

L'AMAPIEN